

Traduction non officielle

Visas

Pour des informations sur les visas, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.cancilleria.gob.ec/2020/04/14/visas/>

Les documents requis et les frais dépendent du type de visa que vous sollicitez.

En général, vous devez remplir les formalités obligatoires suivantes :

- Formulaire de demande de visa https://www.cancilleria.gob.ec/wp-content/uploads/2019/02/formulario_de_visas.pdf
- Passeport valable et en cours de validité original et copie.
- Certificat original du casier judiciaire du pays d'origine ou dans lequel vous avez résidé au cours des cinq dernières années, traduit, apostillé ou légalisé. On tiendra compte de cent quatre-vingts (180) jours de validité, comptés à partir de la date de délivrance du certificat jusqu'à la dernière entrée de l'intéressé dans le pays. Les certificats délivrés par les Gouvernements Fédéraux seront valables tant qu'ils incluent le casier judiciaire au niveau national. Document requis uniquement pour les personnes âgées de plus de 18 ans.
- Preuve de moyens de subsistance légaux pour le demandeur et les membres de sa famille à sa charge.
- Paiement de la taxe (Tarif consulaire et diplomatique).